

## Conseil Communautaire du 28 mai 2019

19 H 00 – Clisson

### COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués votants : 50

Présents : 43

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		
<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU	Mme Danielle PICAUD	
<b>BOUSSAY</b>	M. Gérard ESNAULT	M. Sébastien CHAMBRAGNE	Mme Véronique NEAU-REDOIS
<b>CHÂTEAU-THÉBAUD</b>	M. Jean-Paul LOYER	M. Alain BLAISE	Mme Jacqueline LEVESQUE
<b>CLISSON</b>	M. Antoine CATANANTI M. Benoist PAYEN	Mme Laurence LUNEAU Mme Alexia PIROIS	M. Franck NICOLON
<b>GÉTIGNÉ</b>	M. François GUILLOT	Mme Karine GUIMBRETIERE	M. Michel PICHERIT
<b>GORGES</b>	M. Claude CESBRON Mme Séverine PROTOIS-MENU	M. Patrice LECHAPPE	M. Didier MEYER
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	Mme Marcelle CHAPEAU Mme Suzanne DESFORGES	M. Jean-Yves COLAS Mme Josette SCOUARNEC	M. Fabien DECOURT
<b>LA HAYE-FOUASSIÈRE</b>	M. Jean-Pierre BOUILLANT	M. Jean-Claude DOLLET	Mme Agnès PARAGOT
<b>LA PLANCHE</b>	M. Jean-Paul RICHARD	M. Bernard HERVOUET	
<b>MAISDON-SUR-SÈVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN	M. Pascal BROCHARD	Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIÈRES</b>	M. Benoît COUTEAU	Mme Marie-Jeanne CAILLE	
<b>REMOUILLÉ</b>	M. Jérôme LETOURNEAU		
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	Mme Danièle GADAIS		
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	M. Denis THIBAUD		
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	M. Patrick PICARD		
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN M. Christian JABIER	M. Daniel BONNET	Mme Armelle ROYER

Excusés : M. Philippe JUVIN qui a donné procuration à Jean-Guy Cornu, M. Xavier BONNET qui a donné procuration à Antoine Catananti, M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Jean-Yves Colas, Mme Sonia BLANCHET qui a donné procuration à Jérôme Letourneau, M. Joël BASQUIN qui a donné procuration à Danièle Gadais, Mme Martine LEGEAL qui a donné procuration à Denis Thibaud, et Mme Janik RIVIERE qui a donné procuration à Patrick Picard.

M. Antoine CATANANTI, 2<sup>ème</sup> adjoint à la Mairie de Clisson, accueille les membres du Conseil.

Madame Nelly SORIN, Présidente, ouvre la séance et procède à l'appel. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire désigne M. Antoine CATANANTI pour être secrétaire de cette séance.

Madame La Présidente soumet à l'approbation du conseil communautaire les procès-verbaux des conseils communautaires du 26 mars 2019 et 23 avril 2019, approuvés à l'unanimité.

**AMENAGEMENT - MOBILITE**

↳ **Approbation du schéma vélo Sèvre Maine et Goulaine et modification de l'intitulé de l'opération « tranche 1 – programmation 2017-2020 – schéma vélo Clisson Sèvre et Maine Agglo »**

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'une étude a été menée en interne pour élaborer un schéma vélo à l'échelle du territoire de l'ex Communauté de Communes Sèvre Maine et Goulaine.

A l'issue du travail collaboratif entre les services communautaires et les quatre communes concernées, ce schéma vélo met en évidence 70,9 km d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire de Sèvre Maine et Goulaine, avec une distinction entre les itinéraires d'intérêt communautaire et les itinéraires d'intérêt communal :

- 9,7 km d'itinéraires communaux
  - 61,2 km d'itinéraires communautaires, avec une priorisation réalisée :
    - o 39,9 km d'itinéraires communautaires structurants → permettant une offre cohérente de boucles touristiques à vélo
    - o 21,3 km d'itinéraires communautaires non structurants → présentant de grandes liaisons intercommunales plus directes entre les villes que les itinéraires purement touristiques.
- Le coût global des travaux s'élève à 3,3 M€ HT.

La prise en charge financière de ces travaux est répartie entre la Communauté d'Agglomération et les communes en fonction du statut de chaque tronçon, et de la façon suivante :

- Itinéraires communautaires structurants : prise en charge à 100 % par la Communauté d'Agglomération ;
- Itinéraires communautaires non structurants : prise en charge à 50/50 entre la Communauté d'Agglomération et les communes
- Itinéraires communaux : prise en charge à 100 % par les communes.

Un schéma vélo de la Vallée de Clisson a été approuvé en 2017. Il est proposé de ne plus dissocier les deux schémas vélos « Vallée de Clisson » et « Sèvre Maine et Goulaine », qui forment à présent le schéma vélo communautaire « Clisson Sèvre et Maine Agglo ».

Une programmation financière pour l'ensemble du schéma vélo communautaire sera définie, dans le respect du Plan pluriannuel d'investissement qui sera amené à être actualisé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le schéma vélo à l'échelle de l'ex. Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine et ses modalités financières et de réalisation, tels que présentées ci-dessus.

Un échelonnement de l'opération sera réalisé afin d'assurer les conditions d'une bonne mise en œuvre financière et technique du projet.

Le Conseil communautaire modifie l'intitulé de l'opération pour la programmation financière 2017-2020 du schéma vélo comme suit « tranche 1 – programmation financière 2017-2020 – schéma vélo Clisson Sèvre et Maine Agglo », suivant le plan de financement prévisionnel voté en séance du 23 janvier 2018 :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Travaux de création	975 000 €	Etat (TEPCV)	92 360 €
Travaux de revêtement	493 000 €	Europe (FEDER 2014-2020)	100 000 €
Travaux de balisage	174 000 €	Région (NCR 2015-2017)	107 000 €
		Région (soutien aux itinéraires cyclables SR3V)	164 200 €
		Département (dispositif soutien aux territoires 2017-2021)	492 600 €
		Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo	685 840 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 642 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 642 000 €</b>

Il est précisé que le montant de dépenses subventionnables est plafonné pour certaines subventions :

- Etat au titre du TEPCV : montant de dépenses retenues de 900 000 €
- Conseil régional au titre du Nouveau contrat régional 2015-2017 : montant de dépenses retenues de 326 711 €

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, l'Europe, la Région et le Département pour la réalisation de la tranche 1 du schéma vélo Clisson Sèvre et Maine Agglo, et à lancer les consultations pour la réalisation du schéma vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

### ↳ **Schéma vélo : approbation d'un règlement de fonds de concours versés aux communes pour les itinéraires communautaires non structurants**

Madame la Présidente rappelle que le Conseil communautaire, en séance du 18 décembre 2018, a harmonisé la compétence facultative « liaisons douces » en la définissant de la manière suivante :

- « Elaboration d'un schéma vélo intercommunal ;  
Elaboration et réalisation des axes structurants prévus par le schéma vélo intercommunal  
Participation au financement des liaisons non structurantes prévues par le schéma vélo intercommunal »

La prise en charge financière de ces travaux est répartie entre la Communauté d'Agglomération et les communes en fonction du statut de chaque tronçon, et de la façon suivante :

- Itinéraires communautaires structurants : prise en charge à 100 % par la Communauté d'Agglomération ;
- Itinéraires communautaires non structurants : prise en charge à 50/50 entre la Communauté d'Agglomération et les communes
- Itinéraires communaux : prise en charge à 100 % par les communes.

A ce titre, les itinéraires communautaires non structurants (touristiques et fonctionnels) sont amenés à être réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, avec un cofinancement par Clisson Sèvre et Maine Agglo à hauteur de 50 % (hors acquisitions foncières), toute subvention déduite, et dans la limite d'un ratio plafonné.

En vertu du code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver un règlement de fonds de concours versés aux communes pour les itinéraires communautaires non structurants inscrits au Schéma vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement de fonds de concours versés aux communes pour les itinéraires communautaires non structurants inscrits au Schéma vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Il est précisé que ce règlement de fonds de concours versés aux communes pour les itinéraires communautaires non structurants pourra être amendé à l'issue du diagnostic fin de chaque tronçon du Schéma vélo, et de l'élaboration du Schéma directeur des aménagements cyclables, prévus au cours du dernier trimestre 2019.

## **PATRIMOINE**

### ↳ **Aire d'accueil des gens du voyage à Clisson : Passage au forfait prépayé - vote des tarifs et du règlement intérieur applicables à compter du 19 août 2019**

M. Jean-Paul LOYER, Vice-Président délégué au Patrimoine, rappelle à l'Assemblée que suite au transfert de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Clisson à Clisson Sèvre et Maine Agglo le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des tarifs d'occupation ont été votés par l'Assemblée (tarifs pour la caution, eau et électricité).

Il est proposé de passer à un forfait hebdomadaire prépayé à l'arrivée d'une famille, comprenant le droit de place et les fluides. Ce changement de tarifs implique de modifier le règlement intérieur de l'aire d'accueil.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'aire d'accueil de la Croix Tobi à Clisson comme suit à compter du 19 août 2019 :

- Forfait hebdomadaire prépayé à l'arrivée d'une famille, comprenant le droit de place et les fluides (eau et électricité) :
  - 35 € la semaine en été (Mai à Octobre)
  - 50 € la semaine en hiver (Novembre à Avril)
- En cas d'arrivée et/ou de départ en milieu de semaine, paiement du forfait au prorata des jours :
  - 5 €/jour en été (Mai à Octobre)
  - 7 €/jour en hiver (Novembre à Avril)

Il est précisé qu'un bilan facturation/consommation sera établi en décembre, puis chaque année, afin d'ajuster le montant du forfait si nécessaire.

Le Conseil communautaire approuve le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Croix Tobi à Clisson, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le présent document.

La Présidente, ou son représentant, le service gestionnaire et ses prestataires sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent Règlement intérieur qui sera affiché à l'entrée de l'aire d'accueil.

## TOURISME

### ↳ **Approbation du montant de la subvention versée en 2019 à l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes**

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme – Culture, rappelle à l'Assemblée qu'en avril 2012, l'Office de tourisme du Pays du Vignoble de Nantes a été créé à l'échelle des 4 anciennes communautés de communes du Vignoble, sous forme d'EPIC (établissement public industriel et commercial).

Né de la fusion de 3 offices de tourisme existants, la contribution financière des EPCI du territoire a été calculée avec un lissage convergent des contributions existantes, sur la base d'une étude prospective réalisée en 2012.

L'exercice comptable 2018 et la préparation du budget primitif 2019 de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes ont mis en évidence, d'une part, la nécessité d'augmenter le montant des contributions des deux communautés membres afin de mettre en adéquation les ressources financières de l'Office de tourisme avec les missions qui lui sont confiées, et, d'autre part, la nécessité d'apurer la situation financière de l'Office de tourisme pour lui permettre de repartir sur des bases financières saines, et ce malgré le versement d'une subvention exceptionnelle de 57 000 € en 2018. Plusieurs charges ont été identifiées nécessitant un financement complémentaire en 2019.

Une contribution financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo est appelée à hauteur de 616 190,40 € : 432 672,40 € au titre du fonctionnement annuel de l'Office de tourisme, et 183 518 € au titre de l'apurement des charges exceptionnelles (dont une enveloppe de 72 000 € maximum concernant une régularisation des cotisations de retraite complémentaire).

M. Benoist PAYEN, Président de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes, et M. Jean-Pierre BOUILLANT, Vice-Président de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes en charge des Finances, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 29 voix pour, 17 abstentions, et 2 voix contre, approuve le versement, au titre de l'exercice 2019, des contributions suivantes à l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes, afin de contribuer à l'apurement de la situation financière de l'EPIC, et de mettre en adéquation ses ressources financières avec les missions qui lui sont confiées :

- La contribution du besoin d'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 954 720 €, soit 544 190,40 € (correspondant à la part de 57 % revenant à Clisson Sèvre et Maine Agglo),
- La régularisation des charges de retraite complémentaire dues au titre de l'Office de tourisme de la Vallée de Clisson (du 01/01/2006 à 2012), à hauteur du montant effectif de cette régularisation restant encore à déterminer, dans la limite d'un plafond de 72 000 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2019, par une décision modificative sur le budget principal.

## ↳ Camping du Moulin à Clisson : vote des tarifs de vente de vins

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme – Culture, propose à l'Assemblée de conclure une convention de partenariat avec l'association Caveau des Vignerons de Clisson pour la mise en dépôt vente de vins du pays du vignoble nantais au Camping du Moulin à Clisson. L'association fixe les prix de vente facturés au Camping du Moulin, et ceux vendus aux clients du Camping.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le partenariat avec l'association Caveau des Vignerons de Clisson pour la fourniture d'un stock de bouteilles de vins du pays du vignoble nantais qui seront mis en dépôt-vente au Camping du Moulin pour la saison touristique, et approuve les tarifs de vente des bouteilles de vins au public pour la saison 2019 :

Type de vin	Prix déposant bouteille	Prix de vente au public / à la bouteille	Prix de vente au public / coffret 3 bouteilles
Muscadet sur Lie	5.40 €	6.50 €	18 €
Muscadet sur Lie BIO	7.50 €	9 €	25 €
Cru « Clisson »	10.50 €	12.50 €	35 €
Rouge	4.60 €	5.50 €	16 €

Le Conseil communautaire approuve la convention de partenariat correspondante avec l'association Caveau des Vignerons de Clisson, conclue pour une saison touristique et renouvelable par tacite reconduction.

L'annexe à la convention, précisant notamment les dates de la saison touristique, la commande de la saison, le prix de vente du déposant et du dépositaire, sera renouvelée chaque saison.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention avec l'association Caveau des Vignerons de Clisson.

## ENVIRONNEMENT - DECHETS

### ↳ Reprise des matériaux issus du tri : changement de repreneur des cartons

M. Gérard ESNAULT, Vice-Président délégué à l'Environnement – Déchets, rappelle à l'Assemblée que Clisson Sèvre et Maine Agglo a adhéré au groupement de vente de matériaux issus du tri porté par le Syndicat mixte Valor3e, conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de trois ans. Dans ce cadre, Clisson Sèvre et Maine Agglo a contractualisé avec l'entreprise VEOLIA pour la reprise de ses cartons, pour une durée de 3 ans.

Il ajoute que l'entreprise VEOLIA revoit sa proposition de prix de reprise à la baisse. Parallèlement, l'entreprise REVIPAC, repreneur filière mandaté par CITEO, propose des conditions de reprise plus avantageuses.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée de dénoncer le contrat de reprise des cartons avec l'entreprise VEOLIA et de signer un contrat de reprise avec REVIPAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénoncer le contrat de reprise des cartons avec l'entreprise VEOLIA, selon l'article G « Clause de sauvegarde » de la partie 2 des conditions particulières du contrat de reprise, à la date du 31/05/2019, et approuve le contrat type de reprise option filières papier-carton (2018-2022) avec REVIPAC :

- Concerne le papier-carton non complexés (PCNC) issu de la collecte séparée et/ou de la déchèterie : 2 sortes 5.02 et 1.05

La durée du présent contrat est identique à la durée d'exécution du Contrat Barème F conclu avec la société agréée CITEO, soit jusqu'au 31 décembre 2022, sauf résiliation de celui-ci par la collectivité avant la fin de l'agrément.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le présent contrat avec REPIPAC.



## **FINANCES**

### **↳ Approbation du Contrat Territoires – Région 2020**

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, informe l'Assemblée que les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets du futur contrat régional, appelé « Contrat Territoires – Région ». Ce contrat est mis en œuvre à l'expiration de l'ancien contrat régional (Nouveau Contrat Régional 2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se construit sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux, et comprend obligatoirement un axe sur la transition énergétique. Le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo bénéficie d'une enveloppe de 1,468 M€ sur ce futur contrat, dont 10% doivent obligatoirement être fléchés vers la transition énergétique.

Les volets stratégiques retenus, sur la base du projet politique de fusion adopté en 2016, sont les suivants :

- Un territoire affirmé qui attire et qui rayonne (axe 1 du projet politique)
  - Ce volet consiste à renforcer l'attractivité du territoire, et notamment le déploiement d'une offre de services et d'équipements permettant d'accompagner l'essor démographique et économique équilibré du territoire
- Un territoire dynamique qui crée de la richesse et de l'emploi (axe 2 du projet politique)
  - Ce volet consiste à accompagner le développement économique et conforter le niveau d'emploi et l'attractivité touristique du territoire
- Un territoire durable qui innove et s'engage (axe 4 du projet politique)
  - Ce volet consiste à développer une culture du développement durable dans les politiques publiques, à développer les mobilités douces sous toutes les formes, et à inscrire les projets de territoire dans une démarche durable

Les types de projets ou d'investissements éligibles devront rentrer dans un de ces axes stratégiques.

Il est proposé de flécher prioritairement cette enveloppe vers des projets communautaires engagés et réalisés sur la période du contrat (2019 et 2020), et particulièrement emblématiques du projet de fusion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Contrat Territoires – Région 2020, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le présent contrat avec la Région des Pays de la Loire.

### **↳ Attribution de fonds de concours communautaire : enveloppe 2018-2020**

Par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé une charte d'attribution de fonds de concours communautaires aux 16 communes membres, portant sur le soutien financier apporté par la Communauté d'agglomération à un projet d'équipement ou une dépense d'investissement exclusivement communal, mais dépassant le seul intérêt communal.

Le projet communal doit répondre à l'un des six domaines d'intervention suivants :

- ⇒ Être en lien avec une compétence communautaire actuelle ou à venir
- ⇒ Correspondre à la mise en accessibilité PMR d'un équipement communal
- ⇒ Présenter un intérêt supracommunal, pour plusieurs Communes membres
- ⇒ Présenter une dimension liée au développement durable
- ⇒ Avoir vocation à faciliter les mobilités sur le territoire.
- ⇒ Présenter un intérêt en termes de mutualisation des services (achat de matériel, équipement partagé,...)

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle que le Conseil Communautaire a voté un montant de fonds de concours de 1 650 000 € pour la période 2018-2020, et inscrit les crédits correspondants à raison de 550 000 € par an.

Il est présenté deux dossiers :

Au titre du lien avec la mise en accessibilité PMR d'un équipement communal, et la dimension liée au développement durable :

- **Commune de Remouillé : extension et restructuration du groupe scolaire Jean de la Fontaine et du périscolaire**

Coût prévisionnel HT : 1 459 609 €

Fonds de concours : 83 562 €

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant (HT)	Intitulé	Montant
Travaux	1 358 646,00 €	Fonds de concours	83 562,00 €
Maîtrise d'œuvre	100 963,00 €	Département	496 267,06 €
Autres frais	0,00 €	Région	100 000,00 €
		FRDC	50 000,00 €
		Etat (DETR)	437 882,70 €
		Autofinancement (20%)	291 897,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 459 609,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 459 609,00 €</b>

Au titre du lien avec la vocation à faciliter les mobilités sur le territoire

- **Commune de Saint-Lumine-de-Clisson : travaux d'aménagement et de sécurisation des entrées de bourg / rue de la Vendée**

Coût prévisionnel HT : 438 055,35 €

Fonds de concours : 91 288 €

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant (HT)	Intitulé	Montant
Travaux	351 291,00 €	Fonds de concours	91 288,00 €
Maîtrise d'œuvre	21 974,00 €	Département	63 088,00 €
Réhabilitation réseaux EU	16 789,50 €	Région	-
Effacement des réseaux	48 000,85 €	DSIL 2018	50 000,00 €
		Etat (DETR)	-
		Autofinancement (59%)	233 679,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>438 055,35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>438 055,35 €</b>

Les présentes demandes répondant aux critères fixés par la Charte d'attribution de fonds de concours,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les dossiers présentés ci-dessus et d'octroyer :

- à la Commune de Remouillé : un fonds de concours de 83 562 € pour l'extension et restructuration du groupe scolaire Jean de la Fontaine et du périscolaire
- à la Commune de Saint-Lumine-de-Clisson : un fonds de concours de 91 288 € pour les travaux d'aménagement et de sécurisation des entrées de bourg / rue de la Vendée

Ces fonds de concours seront amortis sur une durée de 10 ans.

## **ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

### **↳ Convention de prestation de services avec le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais pour la mission de Développement durable - RSO**

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de s'appuyer sur les compétences du Pays du Vignoble Nantais en matière de développement durable pour la mise en œuvre de la mission développement durable auprès de Clisson Sèvre et Maine Agglo, via une convention précisant les modalités pratiques et financières.

La mission est évaluée à 0,5 équivalent temps plein et portera sur :

- 1) Préserver les ressources (eau, énergie) et se préoccuper des déchets
  - PCAET : objectif d'un arrêt du projet en février 2020
  - Reprise d'actions portées par le Pays (convention avec l'espace info énergie, prêt de matériel de mesure aux habitants)
- 2) Engager la Communauté d'Agglomération dans une démarche de qualité à travers ses élus et ses services
  - Suivi global compact
  - Rapport de développement durable
- 3) Favoriser une culture environnementale, grâce à des politiques d'éducation et de sensibilisation
  - Sensibilisation de la population
  - Mise en lumière des initiatives locales
  - Coordination des dispositifs de contractualisation sur ces politiques
  - Répondre aux appels à projets dont pourrait bénéficier le territoire et accompagner leur mise en œuvre

En contrepartie, Clisson Sèvre Maine Agglo versera une participation forfaitaire à hauteur de 22 000 € par an, auquel s'ajoutent les frais de déplacement et autres frais annexes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention entre le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et Clisson Sèvre et Maine Agglo pour la mission de Développement durable, conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2020.

La participation forfaitaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour cette mission s'élève à hauteur de 22 000 € par an, auquel s'ajoutent les frais de déplacement et autres frais annexes, tout en précisant que le montant de la participation pourra être revu en fonction du temps de travail réel consacré à la mission, après accord des deux collectivités.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention avec le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

### **↳ Modification de délégué dans la commission « Finances – Gestion – Mutualisation – Prospective »**

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil Communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions appelées à lui être soumises.

Madame la Présidente rappelle que les délégués siégeant dans les commissions et groupes de travail communautaires sont désignés sur proposition des communes membres parmi les membres de leur conseil municipal.



Aussi, suite à la demande de la Commune de Remouillé, il est proposé un changement dans la commission de travail « Finances – Gestion – Mutualisation – Prospective ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Commission de travail « Finances – Gestion – Mutualisation – Prospective » :

→ M. André CONFOLANT de Remouillé pour siéger en lieu et place de M. Jérôme Letourneau, en qualité de suppléant

Le tableau des délégués dans les commissions de travail et groupes de travail est actualisé.

#### ↳ **Comité de direction de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes : modification de délégué au 1<sup>er</sup> collège d'élus**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Conseil communautaire, en séance du 24 janvier 2017, a désigné 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au comité de direction de l'Office de tourisme du Vignoble Nantes. M. Jean-Guy CORNU, actuellement délégué titulaire dans cette instance, a fait part de sa volonté de ne plus y siéger. Aussi, il convient de désigner un nouvel élu pour le remplacer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Agnès PARAGOT, actuellement suppléante dans ce comité de direction, pour siéger en qualité de titulaire au comité de direction de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes. Il décide de ne pas désigner de nouveau délégué suppléant pour siéger au comité de direction de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes.

Le tableau des délégués siégeant au comité de direction de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes est actualisé comme suit :

6 délégués Titulaires		6 délégués Suppléants	
M. Benoist PAYEN	Clisson	Mme Valérie LECORNET	Château-Thébaud
M. François GUILLOT	Gétigné	Mme Claire MANDIN	Gorges
M. Jean-Pierre BOUILLANT	La Haye-Fouassière	M. Serge RENAUD	Haute-Goulaine
Mme Agnès PARAGOT	La Haye-Fouassière	M. Albert MECHINEAU	Monnières
M. Aymar RIVALLIN	Maisdon-sur-Sèvre	M. Patrice DOUAY	Vieillevigne
Mme Josette SCOUARNEC	Haute-Goulaine		

#### ↳ **Avenant au contrat de travail d'un maître-nageur sauveteur BEESAN permanent pendant la période estivale de juillet et août 2019**

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que la saison estivale génère une activité très importante à l'espace aquatique Aqua'val et en conséquence, des contraintes de service pour les maîtres-nageurs sauveteurs permanents.

Aussi, afin d'en tenir compte, et conformément aux saisons précédentes, il est proposé de signer un avenant au contrat de travail d'un maître-nageur sauveteur B.E.E.S.A.N. permanent afin de modifier l'article portant sur sa rémunération pendant la période exclusive de juillet et août 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer un avenant au contrat de travail d'un maître-nageur sauveteur B.E.E.S.A.N. permanent et de modifier l'article portant sur la rémunération et de préciser :

→ « *Pendant la période exclusive de juillet et août 2019, l'intéressé sera rémunéré sur la base d'un traitement calculé par référence à l'échelon 7 de la grille indiciaire des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives* »

Les crédits afférents à la présente délibération sont inscrits au Budget.

## ↳ Rémunération des maîtres-nageurs sauveteurs saisonniers de l'été, titulaires du BNSSA, BEESAN, ou BP JEPS

Madame la Présidente informe l'Assemblée que pour les besoins saisonniers de l'été 2019, des maîtres-nageurs sauveteurs titulaires du BEESAN, BP JEPS, ou BNSSA vont être recrutés au service Piscine afin de répondre aux nécessités de service.

Il est proposé que leur rémunération s'appuie sur leur niveau de formation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la rémunération des maîtres-nageurs sauveteurs saisonniers suivant leur niveau de formation, comme suit, pour l'été 2019 :

- Pour un maître-nageur sauveteur titulaire du BEESAN ou du BP JEPS chargé d'enseigner la natation et d'assurer la responsabilité du bassin : rémunération à l'échelon 7 de la grille indiciaire des Educateurs des activités physiques et sportives,

- Pour un maître-nageur sauveteur titulaire du BNSSA appelé à surveiller les bassins et faire appliquer la réglementation : rémunération à l'échelon 6 de la grille indiciaire des opérateurs des APS (échelle C2),

## DÉCISIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Madame la Présidente rend compte au Conseil Communautaire :

- qu'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone d'activités des Fromenteaux à Maisdon-sur-Sèvre a été signé avec CDC CONSEIL (mandataire du groupement CDC CONSEIL – SARL VOIX MIXTES) portant sur :
  - une modification du titulaire du marché, suite à l'absorption de la société Techn'am BE VRD par la société CDC Conseil
  - des prestations supplémentaires (reprise des études avant-projet et projet, et élaboration du permis d'aménager) liées à l'évolution du projet, entraînant une plus-value de 5 000 € HT.
- qu'un terrain à bâtir, situé dans le parc d'activités Les Fromenteaux à Maisdon-sur-Sèvre, parcelle cadastrée 88 AX 417 pour une superficie totale de 3 698 m<sup>2</sup> environ, a été vendu à une entreprise au prix de 12,17 € HT le m<sup>2</sup> et que la TVA sur marge s'ajoute à ce prix. La rédaction de l'acte notarié est confiée à l'étude Capelle à Aigrefeuille-sur-Maine. L'ensemble des autres frais (notaire notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.
- qu'une convention a été renouvelée avec l'association PATMOUILLE, qui a dorénavant en charge l'écocyclerie du vignoble nantais, portant sur la continuité de leurs actions sur les déchèteries de Clisson, Gétigné, Gorges et La Haye-Fouassière :
  - formations aux agents d'accueil des déchèteries
  - collecte des objets valorisables sur les déchèteriesLa rémunération est fixée comme suit :
  - Prix de la formation : 250 € HT par temps de formation
  - Prix unitaire du forfait de collecte : 70 € HT par enlèvementLa convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.
- qu'une aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif a été attribuée à un foyer de Vieilleville pour un montant de 2 265 €.

- que les tarifs des séjours été pour les jeunes de 11 à 17 ans en 2019 ont été fixés comme suit :

Séjours été 2019

	Inférieur à 400€	401€-600€	601€-800€	801€-1000€	1001€-1200€	1201€-1400€	1401€-1600€	1601€-1800€	1801€-2000€	supérieur à 2001€	Hors CSMA
	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	100%
ANIMAJE											
Manga Kpop 4 au 9/07/2019 Paris (75)	162 €	182 €	202 €	223 €	243 €	263 €	283 €	303 €	324 €	344 €	405 €
Gorges du Verdon 4 au 10/07/2019 Montagnac-Montpezat (04)	147 €	165 €	184 €	202 €	220 €	239 €	257 €	275 €	294 €	312 €	367 €
Biarritz du 6 au 12/07/2019 Biarritz (64)	137 €	154 €	171 €	188 €	205 €	222 €	239 €	256 €	274 €	291 €	342 €
A bien'o 7 au 12/07/2019 Capbreton (40)	130 €	146 €	162 €	179 €	195 €	211 €	227 €	244 €	260 €	276 €	325 €
St L'hourtinmine du 9 au 14/07/2019 Hourtin (33)	114 €	128 €	142 €	156 €	170 €	185 €	199 €	213 €	227 €	241 €	284 €
Les as de la rivière 10 au 16/07/2019 Biarritz (64)	151 €	170 €	188 €	207 €	226 €	245 €	264 €	283 €	301 €	320 €	377 €
Vacances spectaculaires 15 au 19/07/2019 St-Hilaire-de-Chaléons (44)	100 €	113 €	125 €	138 €	150 €	163 €	175 €	188 €	201 €	213 €	251 €
Passerelle Maisdon 15 au 19/07/2019 St-Vincent-sur-Graon (85)	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150 €	160 €	170 €	200 €
Espagne 21 au 27/07/2019 Côte Catalane	176 €	198 €	220 €	242 €	263 €	285 €	307 €	329 €	351 €	373 €	439 €
Passerelle St Hilaire St Lumine de Clisson juillet 22 au 26/07/2019 Quiberon (56)	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150 €	160 €	170 €	200 €
Arcachon 22 au 27/07/2019 La Teste de Buch (33)	111 €	125 €	139 €	152 €	166 €	180 €	194 €	208 €	222 €	236 €	277 €
Passerelle Gorges 29/07 au 02/08/2019 Longeville-sur-Mer	77 €	87 €	96 €	106 €	116 €	125 €	135 €	144 €	154 €	164 €	193 €
Passerelle Commun 29/07 au 02/08/2019 St-Père-en-Retz (44)	80 €	90 €	99 €	109 €	119 €	129 €	139 €	149 €	159 €	169 €	199 €
Passerelle Gétigné 29/07 au 02/08/2019 Querrien (29)	81 €	91 €	102 €	112 €	122 €	132 €	142 €	152 €	163 €	173 €	203 €
Passerelle Clisson 29/07 au 02/08/2019 St-Vincent-sur-Graon (85)	81 €	91 €	101 €	111 €	121 €	131 €	141 €	151 €	162 €	172 €	202 €
Passerelle Monnières 5 au 9/08/2019 St-Vincent-sur-Graon (85)	78 €	88 €	98 €	108 €	118 €	127 €	137 €	147 €	157 €	167 €	196 €
Passerelle St Hilaire St Lu 12 au 16/08/2019 St-Vincent-sur-Graon (85)	80 €	91 €	101 €	111 €	121 €	131 €	141 €	151 €	161 €	171 €	201 €
Passerelle Boussay 19 au 23/08/2019 Dienné (86)	79 €	89 €	99 €	109 €	119 €	129 €	139 €	149 €	158 €	168 €	198 €
Espagne Aout 19 au 26/08/2019 Espagne	225 €	253 €	281 €	310 €	338 €	366 €	394 €	422 €	450 €	478 €	563 €
Dune du Pilat 24 au 30/08/2019 Pyla-sur-Mer (33)	134 €	151 €	168 €	185 €	202 €	218 €	235 €	252 €	269 €	286 €	336 €

## Séjours été 2019

	Inférieur à 400€	401€-600€	601€-800€	801€-1000€	1001€-1200€	1201€-1400€	1401€-1600€	1601€-1800€	1801€-2000€	supérieur à 2001€	Hors CSMA
	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	100%
<b>IFAC</b>											
Surf sur la Vibe ! 1 au 5/07/2019 Azureva-Longeville (85)	82 €	93 €	103 €	113 €	124 €	134 €	144 €	154 €	165 €	175 €	206 €
La Croisière s'enjaille 1 au 05/07/2019 Itinérant Chenillé (49)	115 €	130 €	144 €	159 €	173 €	188 €	202 €	216 €	231 €	245 €	289 €
GlissMountain 1 au 06/07/2019 Maureillas Las Illas (66)	130 €	146 €	162 €	178 €	194 €	210 €	227 €	243 €	259 €	275 €	324 €
Nos jours aventureux 8 au 12/07/2019 Arradon (56)	83 €	93 €	103 €	113 €	124 €	134 €	144 €	155 €	165 €	175 €	206 €
Zig's Adventure 8 au 12/07/2019 Queaux (86)	86 €	97 €	107 €	118 €	129 €	140 €	150 €	161 €	172 €	182 €	215 €
Go Aventure ! 8 au 12/07/2019 Longeville-sur-Mer (85)	85 €	95 €	106 €	116 €	127 €	137 €	148 €	158 €	169 €	180 €	211 €
Bask Attitude 8 au 13/07/2019 Pays Basque	142 €	159 €	177 €	195 €	212 €	230 €	248 €	265 €	283 €	301 €	354 €
Koko Lanta 15 au 19/07/2019 St-Hilaire-de-Riez (85)	83 €	94 €	104 €	114 €	125 €	135 €	145 €	156 €	166 €	177 €	208 €
Impose ton style ! 15 au 19/07/2019 Pornichet (44)	83 €	94 €	104 €	115 €	125 €	136 €	146 €	156 €	167 €	177 €	209 €
Magic Forest 15 au 19/07/2019 Concoret (56)	91 €	103 €	114 €	126 €	137 €	148 €	160 €	171 €	183 €	194 €	228 €
Aqua Sensation 15 au 19/07/2019 Saint-Brévin-Les-Pins (44)	92 €	103 €	115 €	126 €	138 €	149 €	161 €	172 €	184 €	195 €	229 €
Ave César ! 21 au 26/07/2019 Saint-Leu-d'Esserent (60)	130 €	147 €	163 €	179 €	195 €	212 €	228 €	244 €	261 €	277 €	326 €
Ocean's Banana 22 au 26/07/2019 Azureva-Longeville (85)	83 €	94 €	104 €	115 €	125 €	136 €	146 €	156 €	167 €	177 €	209 €
Aquatrip 22 au 26/07/2019 Olonne-sur-Mer (85)	84 €	95 €	106 €	116 €	127 €	137 €	148 €	158 €	169 €	179 €	211 €
AquaPoney 22 au 27/07/2019 Saint-Molf (44)	131 €	147 €	164 €	180 €	196 €	213 €	229 €	245 €	262 €	278 €	327 €
The Enchanted Island 29/07 au 02/08/2019 L'Epine Noirmoutier (85)	83 €	94 €	104 €	115 €	125 €	136 €	146 €	156 €	167 €	177 €	209 €
En équilibre ! 29/07 au 02/08/2019 La Jaille-sur-Yvon (49)	92 €	103 €	114 €	126 €	137 €	149 €	160 €	172 €	183 €	195 €	229 €

- qu'un marché à procédure adaptée pour la téléphonie mobile (abonnements et téléphones mobiles) a été conclu avec la société BOUYGUES TELECOM pour un montant estimatif de 18 782,50 € HT annuel, soit un montant estimatif de 75 130 € HT sur la durée totale maximale du marché de 4 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

La Présidente,  
Nelly SORIN

